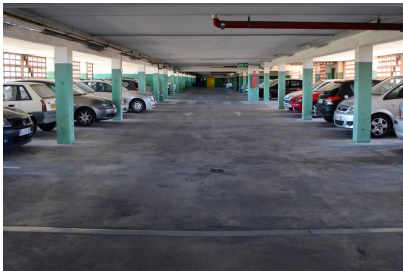


STATIONNEMENT

Miramas est une des rares villes dont le stationnement est gratuit. Afin de se déplacer en toute simplicité, différentes options sont proposées en centre-ville pour stationner.

PARKING DE LA GARE



Parking de la gare © Marion Bouillet

Le parking de la gare offre un accès direct aux arrêts de bus et aux quais de gare. Bénéficiant d'un emplacement idéal, il est ouvert aux voyageurs tout comme aux usagers souhaitant se rendre en centre-ville.

En pratique

Accès : avenue Falabrègues

Capacité : 210 places sur trois niveaux (niveaux 1 et 2 ouverts au public, niveau 3 réservé aux employés municipaux)

Horaires d'ouverture : 7j/7 de 6h à 20h

Parking couvert / hauteur maximum : 1,80 m / stationnement limité à 7 jours consécutifs

PARKING RELAIS



Parking relais © Marion Bouillet

Situé à proximité de la gare, le parking relais est un parc de stationnement sécurisé sous vidéosurveillance. Il est particulièrement adapté aux voyageurs devant stationner un ou plusieurs jours.

En pratique

Accès : chemin de l'Autodrome - liaison chemin piétonnier débouchant sur la rue Louis-Pasquet en direction de la gare

Capacité : 266 places dont 6 places PMR

Horaires d'ouverture : 7j/7 de 5h à 23h

Parking extérieur / hauteur maximum : 2 m

ZONE BLEUE



Disque européen de stationnement © Marion Bouillet

Pour dynamiser le centre-ville et permettre une fluidité du stationnement gratuit à proximité des principaux commerces et services publics, la ville de Miramas a mis en place une zone bleue de stationnement sur un périmètre adapté aux besoins.

Elle n'est pas réglementée entre 18h et 9h et entre 12h et 14h afin de préserver les courses du début de matinée et l'activité des restaurateurs et services ouverts à l'heure du déjeuner. Ce dispositif offre une meilleure rotation des véhicules et améliore la qualité de vie urbaine, pour tous.

En pratique

Capacité : 300 places

Horaires de fonctionnement : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h,

pendant une durée maximale d'une heure trente, sauf les jours fériés
Attention, seul le disque européen de stationnement est toléré sur la commune.
→ [Consulter les arrêtés du maire pour connaître la réglementation en vigueur](#)

PLACES RÉSERVÉES GIG-GIC



Stationnement PMR © iStock

La ville de Miramas a mis en place un programme de création de places de stationnement réservées GIG-GIC, en centre-ville, mais aussi dans de nombreux quartiers.

Le centre-ville compte à lui seul 155 places réservées pour faciliter l'accès aux commerces, services et établissements culturels.

Le stationnement non autorisé sur une place réservée aux personnes handicapées peut coûter 135 euros d'amende.

Pensez à mettre une carte pour handicapés délivrée par la Cotorep.